

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2010017**

**Signataire : SRC/ML**

**OBJET :Convention de mise à disposition du centre aéré de Piscop entre la Commune et les habitants pour l'organisation d'initiatives festives non cultuelles**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail emphytéotique de droit commun, conclu en application du code rural d'une durée de 99 ans à compter de 1952 signé entre la Commune et la Caisse des Ecoles pour ,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention de mise à disposition du centre aéré de Piscop pour l'organisation d'initiatives festives non cultuelles.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** : le Maire à signer ladite convention permettant la mise à disposition du centre aéré de Piscop pour l'organisation d'initiatives festives non cultuelles.

Pour le Maire

L'adjoint délégué